

Les Adhocs du cep

No 1 | 2022

18 janvier 2022

Un nouveau trilatéralisme pour l'Union ?

Comment la France, l'Italie et l'Allemagne préparent l'avenir de l'Europe

Andrea De Petris, Henning Vöpel, Victor Warhem



D'abord le traité d'Aix-la-Chapelle entre l'Allemagne et la France, puis le traité du Quirinal entre la France et l'Italie, et enfin une coopération approfondie annoncée entre l'Allemagne et l'Italie : de nouveaux bilatéralismes apparaissent au cœur de l'Union européenne. Ils recèlent des opportunités mais présente aussi des risques. Le Centres for European Policy Network en livre une interprétation géostratégique.

Résumé

- ▶ La France, l'Allemagne et l'Italie souhaitent – en s'appuyant sur de nouveaux traités bilatéraux – approfondir leur coopération dans de nombreux domaines, notamment européens.
- ▶ Ces nouveaux bilatéralismes au sein de l'UE surprennent, car les États membres forment déjà un marché intérieur commun ainsi qu'une union politique, et s'engagent à y coopérer étroitement.
- ▶ Les deux traités révèlent un manque de leadership politique manifeste et une gouvernance grippée au sein de l'Union européenne. Les deux traités visent à combler des lacunes en termes de coopération intergouvernementale que les mécanismes existants de l'UE ne parviennent pas à combler.
- ▶ Alors que de grands bouleversements géostratégiques sont en cours, notamment entre les États-Unis, la Chine et la Russie, il est indispensable de renforcer la souveraineté stratégique et l'autonomie géoéconomique – sans autarcie – de l'Europe. La France, l'Italie et l'Allemagne ont une responsabilité particulière à cet égard. Décidés à former un « club des volontaires », ces États peuvent être à l'origine d'une nouvelle dynamique en faveur d'une intégration européenne accrue dans des domaines traditionnellement du ressort des États Membres.
- ▶ Une potentielle conséquence dangereuse de l'apparition de ce « nouvel axe » en Europe consisterait essentiellement en un découplage politique au sein de l'UE à l'origine de nouvelles forces centrifuges. La création d'un « club des volontaires » franco-germano-italien doit ainsi s'accompagner de toute urgence d'une recherche de consensus large au sein de l'UE. Cela concerne surtout les États Membres d'Europe de l'Est comme la Pologne et la Hongrie, pour lesquels le scepticisme vis-à-vis de l'UE et le néonationalisme vont de pair.
- ▶ Ce nouveau bilatéralisme dépendra aussi des résultats électoraux de l'année prochaine en France et en Italie.

Table des matières

1	Introduction	3
2	Défis extérieurs et conflits intérieurs de l'Union européenne	3
3	Contenu et objectifs des traités d'Aix-la-Chapelle et du Quirinal.....	5
3.1	Le traité d'Aix-la-Chapelle	5
3.1.1	Nouvelles institutions et programmes franco-allemands dans le domaine de la politique étrangère et de défense.....	5
3.1.2	Nouvelles institutions et programmes franco-allemands pour la coopération transfrontalière et la convergence économique	5
3.2	Le traité du Quirinal	6
3.2.1	Coopération transfrontalière et politique commune en matière de sécurité et de migration	6
3.2.2	Coopération économique, industrielle et numérique	6
4	Anciens axes ou nouvelles alliances : que signifient ces traités pour le développement de l'UE ?	7
4.1	Le club des volontaires : une opportunité de créer une dynamique politique durable en vue d'une souveraineté stratégique accrue	7
4.2	Risque de désintégration économique et de découplage politique	7
5	Évaluation et perspectives.....	8

1 Introduction

L'Union européenne se trouve à la croisée des chemins. À l'extérieur, elle lutte pour sa souveraineté stratégique alors que les équilibres géopolitiques mondiaux évoluent rapidement : à l'Ouest, l'Alliance atlantique avec les États-Unis ne semble pas retrouver sa solidité d'antan, malgré l'élection de Joe Biden, et à l'Est, l'influence de la Chine et de la Russie croît dangereusement. À l'intérieur, le néonationalisme, notamment en Pologne et en Hongrie, mais aussi les mouvements populistes de droite en France ou en Italie, mettent l'unité de l'Union européenne sous pression. Coincée entre ces deux positions, l'Union européenne ne parvient pas à avancer et attend, dans un état de semi-léthargie, qu'on l'y pousse. Ces dernières années, deux traités bilatéraux ont été conclus – et ce sans que les médias en fassent une forte promotion auprès du grand public : le traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Allemagne et le traité du Quirinal entre la France et l'Italie. Récemment, l'Allemagne et l'Italie ont également annoncé leur intention d'approfondir leur coopération par le biais de consultations régulières dans différents domaines politiques. Cela mérite d'être souligné, car ces nouveaux bilatéralismes en Europe posent deux questions importantes : pourquoi ces traités sont-ils conclus maintenant et que signifient-ils pour le développement futur de l'Union européenne ? Sont-ils l'expression d'une volonté politique de plus en plus forte, déterminée à combler l'absence de leadership en Europe ou révèlent-ils un déficit de gouvernance que l'Union européenne elle-même ne peut combler ? Ce nouveau bilatéralisme qui se dessine au sein de l'Union européenne est-il une chance historique de sortir de la léthargie européenne ou finit-il par menacer l'unité de l'Union européenne et renforcer des forces centrifuges déjà considérables ?

2 Défis extérieurs et conflits intérieurs de l'Union européenne

L'ordre mondial actuel se trouve dans une phase de transition historique vers un nouvel ordre aux contours encore flous. Une chose est sûre : le monde deviendra multipolaire. Cela marque également la fin d'un chapitre de la mondialisation caractérisé par une approche multilatérale et des bénéfices réciproques liés à l'ouverture au commerce international. La crise du multilatéralisme qui se dessine depuis quelques années déjà se traduit par de nouveaux traités bilatéraux et une régionalisation des sphères d'influence géopolitiques. Charles Kindleberger a étudié ces transitions géopolitiques. Il en conclut qu'elles s'accompagnent souvent de frictions et de conflits forts et durables, car il ne s'agit rien moins que d'un nouvel ordre mondial et d'une redistribution du pouvoir qui en découle. L'Union européenne se trouve actuellement dans un scénario géopolitique de ce type. À l'Ouest, il s'agit de la relation transatlantique avec les États-Unis, à l'Est, des relations avec la Russie et la Chine ainsi que de leur influence en Europe de l'Est.

Sur le plan géopolitique, l'Europe est étroitement liée aux États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec la création de l'OTAN et des organisations post-Bretton-Woods. Des tensions s'accroissent toutefois. Cela s'est récemment illustré avec le « deal AUKUS » de septembre 2021 entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie. Cet accord des pays anglo-saxons pour contrer l'influence de la Chine dans le Pacifique a finalement privé la France d'un contrat pour la vente de sous-marins de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Il est la preuve que de nouvelles alliances sont possibles malgré celles déjà à l'œuvre et que celles-ci n'incluent pas forcément les traditionnels alliés européens. Dans ce contexte, la France a souvent tenté d'accélérer l'intégration européenne autour d'une souveraineté géostratégique. L'espoir qu'avec le président américain Joe Biden, le lien transatlantique se rétablisse, ne s'est pas concrétisé pour le moment. Le président Biden défend lui aussi en premier lieu

les intérêts américains, ce dont l'Europe et l'Allemagne font les frais, par exemple avec le projet de gazoduc Nordstream 2.

En ce qui concerne la Chine et la Russie, leur rapprochement est visiblement basé sur des intérêts géopolitiques communs contre les Etats-Unis. Ce n'est donc pas sans raison que Joe Biden a mis en garde contre une invasion de l'Ukraine par la Russie, alors qu'il a annoncé presque simultanément un boycott diplomatique des Jeux olympiques d'hiver en Chine¹. Les tensions sino-américaines autour de Taïwan restent par ailleurs le point de friction potentiel le plus important de cette « nouvelle guerre froide ». Du point de vue américain, les fronts sont donc clairement définis. Mais une fois de plus, l'Europe prend une autre direction. En raison de leurs relations économiques étroites avec Pékin, la plupart des États Membres de l'UE refusent de suivre le boycott américain, tandis qu'en matière de sécurité, l'Europe ne peut toujours pas compter sur ses propres forces. Il n'est pas non plus certain que l'Europe soit capable de réagir de manière unie à une invasion russe de l'Ukraine. À cela s'ajoutent des intérêts de politique étrangère totalement divergents. La Chine est le deuxième plus important partenaire d'exportation de l'Allemagne. La Russie devrait à l'avenir fournir encore plus de gaz à l'Allemagne par le biais du gazoduc Nordstream 2 en mer Baltique. Sur ces deux aspects, l'Allemagne est éloignée des intérêts français.

Ces fortes divergences compliquent la construction d'une coopération géostratégique étroite au sein de l'Union, voire la rendent presque impossible. La Pologne et la Hongrie veulent suivre leur propre voie, valorisant l'État-Nation, et s'éloignent de plus en plus de l'UE. La Pologne a ainsi refusé que l'agence européenne Frontex soit déployée à la frontière avec la Biélorussie pour endiguer la crise migratoire alimentée par Minsk. En matière économique et financière, l'Europe du Nord et l'Europe du Sud continuent de diverger. Les intérêts et préférences propres des États membres de l'UE, comme l'a montré récemment la question de la taxonomie verte entre la France et l'Allemagne par exemple, rendent pour l'instant très difficile, dans le cadre de la gouvernance actuelle, une évolution politique et institutionnelle de l'UE. En revanche, les traités du Quirinal et d'Aix-la-Chapelle créent de facto « un club des volontaires » entre l'Allemagne, la France et l'Italie. Les trois États membres réalisent ensemble près de soixante-dix pour cent du produit intérieur brut (PIB) de la zone euro et plus de cinquante pour cent du PIB de l'UE². Les dommages collatéraux de ces nouveaux bilatéralismes, qui pourrait au final accoucher d'un « trilatéralisme » entre l'Allemagne, la France et l'Italie, pourraient concerner le fonctionnement du multilatéralisme européen. Les « petits pays » comme l'Autriche ou la Finlande pourraient se sentir exclus. Les « pays moyens » comme l'Espagne ou les Pays-Bas pourraient être touchés dans leur amour-propre. D'autre part, les processus multilatéraux au sein de l'UE ont toujours commencé par des initiatives liant les deux États membres les plus puissants, la France et l'Allemagne. Avec l'Italie, c'est le troisième pays le plus puissant – depuis le départ du Royaume-Uni – qui s'apprête à renforcer la colonne vertébrale de l'Europe.

¹ Allie Malloy, Kate Sullivan, [White House announces US diplomatic boycott of 2022 Winter Olympics in Beijing](https://www.cnn.com/2021/12/06/us/biden-boycott-olympics/index.html), CNN.com, 6.12.2021.

² [Union européenne : Produit intérieur brut \(PIB\) dans les États membres de l'UE en 2020](https://www.statista.com/statistics/1092127/gdp-eu-2020/), Statista.de, 8.9.2021.

3 Contenu et objectifs des traités d'Aix-la-Chapelle et du Quirinal

3.1 Le traité d'Aix-la-Chapelle

Le traité d'Aix-la-Chapelle³ entre la France et l'Allemagne a été signé le 19 janvier 2019. Il vise à approfondir les relations franco-allemandes afin de permettre de « relever ensemble les défis du XXI^e siècle » [p. 2]. Il fait suite au célèbre traité de l'Élysée du 22 janvier 1963, qui a fondé le rapprochement – et même l'amitié – franco-allemande après la Seconde Guerre mondiale.

Les deux parties s'engagent à procéder à des échanges bilatéraux entre les gouvernements avant chaque « grande réunion européenne » [art. 2], afin de trouver des positions communes. Des consultations gouvernementales entre les deux États doivent avoir lieu au moins une fois par an [art. 23]. Au moins une fois par trimestre, un membre du gouvernement de l'un des deux États, à tour de rôle, doit participer à une réunion du Conseil des ministres du partenaire [art. 24].

En ce qui concerne les domaines de coopération, le traité prévoit d'approfondir les liens mutuels dans quatre domaines différents : la politique étrangère et de défense [chapitre 2], la formation, la culture, la recherche et la mobilité [chapitre 3], la politique économique, la technologie, le climat et l'environnement [chapitre 5] et la coopération régionale et transfrontalière [chapitre 4].

3.1.1 Nouvelles institutions et programmes franco-allemands dans le domaine de la politique étrangère et de défense

Un Conseil franco-allemand de défense et de sécurité est érigé au rang d'« organe de pilotage politique ». Il veille à la coopération entre les deux pays au sein de l'OTAN, au développement de la capacité de défense européenne ainsi qu'à l'élaboration de « programmes de défense communs » [art. 4]. Le traité met en œuvre des programmes d'échange de personnel de commandement au sein des Nations unies, de l'OTAN et de l'UE [art. 5].

Dans le cadre de l'ONU, les positions allemandes et françaises sont étroitement coordonnées. L'un des points forts du traité est que « l'admission de la République fédérale d'Allemagne comme membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies [...] constitue une priorité de la diplomatie franco-allemande » [art. 8].

3.1.2 Nouvelles institutions et programmes franco-allemands pour la coopération transfrontalière et la convergence économique

Un comité de coopération transfrontalière est créé. Il regroupe les collectivités nationales, régionales et locales, les parlements et, en cas de nécessité, les euro-régions intéressées. Il coordonne tous les aspects franco-allemands de l'observation transfrontalière du territoire et élabore entre autres une stratégie commune d'identification des projets prioritaires [art. 14].

Un espace économique franco-allemand avec des règles communes est mis en place. Le Conseil économique et financier franco-allemand favorise l'harmonisation juridique bilatérale et travaille à la convergence des deux économies. Un conseil d'experts économiques, composé de dix experts

³ Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la République française sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, en [français](#) et en [allemand](#), 19.01.2019.

indépendants, est créé dans le but de proposer des recommandations aux gouvernements des deux États [art. 20]. Une zone économique franco-allemande avec des règles communes doit ainsi voir le jour.

3.2 Le traité du Quirinal

Le traité du Quirinal entre l'Italie et la France a été signé le 26 novembre 2021⁴, afin de mettre en place une « coopération bilatérale renforcée » entre les deux pays dans le cadre d'une communauté de destin « sur la base des principes fondamentaux et des objectifs inscrits dans la Charte des Nations unies et le traité sur l'Union européenne » [p. 1]. Selon le président français Emmanuel Macron, l'Italie et la France créeront avec ce traité « une vision géopolitique commune »⁵.

Concrètement, l'Italie et la France s'engagent désormais à se consulter régulièrement, y compris avant chaque Conseil européen. L'objectif est de « définir des positions communes et d'agir en commun pour toute décision affectant les intérêts communs » [art. 1.1.]. Il est également précisé qu'un membre du gouvernement de l'un des deux pays participe « au moins une fois par trimestre et par rotation réciproque au Conseil des ministres de l'autre pays » [art. 11.3.].

Le traité définit un large éventail de sujets bilatéraux par lesquels l'Italie et la France souhaitent établir un processus décisionnel commun. Ses douze articles concernent notamment la politique européenne et internationale [art. 1 et 3]. L'accent est mis, entre autres, sur les priorités considérées comme fondamentales pour les intérêts stratégiques des deux pays : défense et sécurité [art. 2], politique migratoire et justice [art. 4], économie et industrie [art. 5], transition écologique, coopération industrielle et numérique [art. 5 et 6], espace [art. 7].

3.2.1 Coopération transfrontalière et politique commune en matière de sécurité et de migration

L'Italie et la France s'engagent à soutenir une politique européenne de migration, d'asile et d'intégration « fondée sur les principes de responsabilité partagée et de solidarité entre les États membres, qui tiennent pleinement compte des spécificités des flux migratoires en direction de leurs frontières maritimes et terrestres respectives, et sur un partenariat avec les pays tiers d'origine et de transit des flux migratoires » [art. 4.2.]. « À cette fin, les ministères des Affaires Étrangères et de l'Intérieur mettent en place un mécanisme de consultation renforcée, avec des réunions régulières, sur les questions d'asile et de migration, afin de décourager l'exploitation de la migration irrégulière et de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme ».

3.2.2 Coopération économique, industrielle et numérique

Le traité instaure de nouvelles formes de coopération économique, industrielle et numérique entre l'Italie et la France, axées sur l'énergie, la technologie, la recherche et l'innovation. Il rappelle notamment la coopération des deux pays dans le cadre d'une autonomie stratégique de l'UE dans de nombreux domaines tels que la cybersécurité ou l'intelligence artificielle et réaffirme l'engagement commun pour une meilleure régulation au niveau européen ainsi qu'en faveur d'une gouvernance internationale du secteur numérique et du cyberspace [art. 5]. Une mention particulière est faite en faveur

⁴ Traité entre la République italienne et la République française sur une coopération bilatérale renforcée, en [italien](#) et en [français](#), 26.11.2021.

⁵ [Trattato Italia-Francia, Macron : "Creeremo una visione geopolitica comune"](#), ANSA, 26.11.2021.

de la coopération bilatérale relative à la construction d'une Europe spatiale, définie comme « une dimension clé de l'autonomie stratégique et du développement économique de l'Europe ». À ce titre, l'Italie et la France entendent « renforcer la stratégie spatiale européenne et consolider la compétitivité et l'intégration des industries spatiales des deux pays » [art. 7].

4 Anciens axes ou nouvelles alliances : que signifient ces traités pour le développement de l'UE ?

4.1 Le club des volontaires : une opportunité de créer une dynamique politique durable en vue d'une souveraineté stratégique accrue

L'Allemagne, la France et l'Italie forment une sorte de noyau de l'Union européenne, tant sur le plan historique que sur celui de la puissance économique et de la population. Une coopération plus étroite entre eux peut combler l'absence de leadership européen. Un trio plus fort offre à son tour la possibilité de renforcer l'Europe dans des domaines clés comme la politique de défense et d'en faire un acteur géopolitique plus déterminant.

C'est précisément l'intention fondamentale de la France, comme le montre clairement le programme de la présidence française de l'UE. Lors d'une conférence de presse le 9 décembre 2021⁶, au cours de laquelle il a présenté son programme pour la présidence française, Emmanuel Macron a plaidé en faveur d'une Europe puissante sur le plan géostratégique. À cette fin, le président français a présenté une série de mesures : (1) une réforme politique de l'espace Schengen afin de réagir plus rapidement à d'éventuelles crises migratoires, (2) un renforcement de l'agence européenne Frontex afin de mieux protéger les frontières extérieures de l'UE, mais aussi (3) une réforme de la gestion européenne des flux migratoires. E. Macron a également défendu (4) le renforcement de l'effort de défense européen pour assurer à l'Europe une souveraineté stratégique, sans pour autant chercher à remettre en cause l'engagement de la plupart des États membres de l'UE dans l'OTAN. Cette nouvelle puissance géostratégique de l'Europe doit également, selon le président français, être étayée par une politique économique plus cohérente à l'échelle européenne. Il a donc proposé d'esquisser un plan de croissance européen avec (5) des investissements communs dans des secteurs stratégiques, (6) la construction de « champions » européens et (7) l'objectif du plein emploi au sein de l'UE, car « une Europe du chômage est une Europe de la guerre ». Enfin, l'intégration européenne des marchés financiers doit s'accompagner (8) d'un approfondissement de l'Union Bancaire et de l'Union des Marchés de Capitaux⁷. Pour avancer sur ces questions, le trilatéralisme franco-germano-italien naissant pourrait s'avérer déterminant.

4.2 Risque de désintégration économique et de découplage politique

La possibilité d'une plus grande dynamique politique et d'une souveraineté stratégique de l'UE est contrebalancée par le risque de désintégration économique et de découplage politique. Dans l'état actuel de l'UE, il s'agit bien d'un danger existentiel. Garantir la stabilité interne et l'équilibre par le consensus et le compromis pour maintenir ainsi la cohésion de l'UE dans les grandes crises, telle était notamment la stratégie de politique européenne du gouvernement fédéral allemand sous Angela Merkel ces dernières années. Même si l'on peut critiquer les hésitations de ce gouvernement en matière de politique européenne, notamment vis-à-vis des intentions du président Macron, il faut reconnaître

⁶ [Présentation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne](#), 09.12.2021.

⁷ [Emmanuel Macron expose les très grandes ambitions de la France à la présidence de l'UE](#), France24, 9.12.2021.

que l'UE, même sous une forte pression, ne s'est pas effondrée sous l'effet des forces centrifuges. Dans ce contexte, la coopération renforcée des trois États centraux que sont l'Allemagne, la France et l'Italie risque de créer ce type de forces centrifuges. La sensibilité des tendances nationalistes dans de nombreux pays de l'UE est illustrée par les sanctions prises à l'encontre de la Pologne, qui ont encore exacerbé le sentiment anti-européen, du moins au sein d'une partie de la population. Une déchirure insidieuse au sein de l'Union européenne, qui pourrait être approfondie par les nouveaux traités, pourrait avoir un coût historique élevé. S'il est nécessaire de renforcer le leadership de l'UE à l'extérieur, il est tout aussi important de ne pas laisser l'Union européenne se déchirer à l'intérieur. Pour les processus historiques, outre les opportunités à court terme, les relations à long terme sont toujours importantes.

5 Évaluation et perspectives

Les récents traités bilatéraux entre la France, l'Allemagne et l'Italie, et l'éventualité d'un nouveau trilatéralisme au sein de l'UE, amènent à se poser la question du timing de leur adoption et de leur rôle dans le cadre d'une réforme de l'Union européenne. Ils peuvent être interprétés comme une réaction à l'absence de leadership européen ou comme l'expression d'un déficit de gouvernance. Les effets possibles sont, d'une part, un renforcement de la dynamique politique aboutissant à davantage de souveraineté stratégique et, d'autre part, à un affaiblissement de la cohésion et de l'unité de l'Union européenne. Le dilemme de l'Union réside dans le fait qu'à l'extérieur, une plus grande souveraineté s'impose d'urgence face aux bouleversements géopolitiques, et qu'à l'intérieur, face à une renationalisation croissante de la politique, l'unité de l'Union est soumise à de grandes forces centrifuges. L'initiative trilatérale de la France, de l'Italie et de l'Allemagne doit s'efforcer d'équilibrer intelligemment ces deux dynamiques.

Mais il est clair que l'état actuel de l'Union européenne est plus qu'insatisfaisant, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il est temps d'y remédier. Le nouveau bilatéralisme peut servir à maintenir ou à rétablir la capacité d'action de l'UE. Malgré les risques qui en découlent, il pourrait porter en lui le germe d'une réforme des traités européens. Une telle réforme ne peut être initiée que par ceux qui en ont la volonté. L'Europe de l'unanimité est paralysée depuis des années. Elle est synonyme de régression. Des pays comme la Pologne et la Hongrie l'exploitent au profit de leurs intérêts. Le principe de l'unanimité ne crée donc pas une symétrie d'influence, mais une asymétrie d'ambitions. Une éviction des volontaires en raison de blocage au Conseil pourrait en être la conséquence. Le fait qu'ils concentrent désormais leur dynamisme et leur volonté politique offre une chance de surmonter la paralysie persistante de l'UE.

Il est possible que la France, l'Italie et l'Allemagne préparent par leurs traités et leurs discussions ce qui ne fera que se manifester politiquement dans les années à venir. Dans son accord de coalition, le nouveau gouvernement fédéral allemand parle d'un « État fédéral européen » et d'un « droit d'initiative du Parlement européen ». La France poursuit depuis longtemps, et avec la présidence de l'UE au premier semestre 2022, des objectifs particulièrement ambitieux. Les élections présidentielles françaises et les élections législatives italiennes de l'année prochaine pourraient confirmer dans leurs fonctions Emmanuel Macron et Mario Draghi, deux hommes politiques européens ambitieux qui ont la volonté de faire de grandes choses. Une fenêtre d'opportunité historique pour le développement de l'UE pourrait s'ouvrir. Il faudra faire preuve de courage politique, mais surtout de sagesse et d'équilibre.



Auteurs :

Andrea De Petris, **Centro Politiche Europee** ROMA

Henning Vöpel, **Centrum für Europäische Politik** FREIBURG | BERLIN

Victor Warhem, **Centre de Politique Européenne** PARIS

Adaptation :

Victor Warhem, **Centre de Politique Européenne** PARIS

Centrum für Europäische Politik FREIBURG | BERLIN

Kaiser-Joseph-Straße 266 | D-79098 Fribourg

Schiffbauerdamm 40 Salle 4315 | D-10117 Berlin

Tél. + 49 761 38693-0

Centre de Politique Européenne PARIS

18, rue Balard | F-75015 Paris

Tél. + 33 1 45 54 91 55

Centro Politiche Europee ROMA

Via G. Vico, 1 | I-00196 Roma

Tél. +39 06 84 38 84 33

Le **Centrum für Europäische Politik** FREIBURG | BERLIN, le **Centre de Politique Européenne** PARIS, et le **Centro Politiche Europee** ROMA forment le **Centres for European Policy Network** FREIBURG | BERLIN | PARIS | ROMA.

Le Centres for European Policy Network analyse et évalue la politique de l'Union européenne indépendamment des intérêts particuliers et partisans, dans une orientation fondamentalement favorable à l'intégration et sur la base des principes d'un ordre libéral et d'une économie de marché.